



# TERRITOIRES CONSEILS - EN DIRECT

## Un service Banque des Territoires

Novembre 2020 — N° 345

### En chiffres

# 1000

Un millier de collectivités, réunies en binôme commune(s)-intercommunalité seront accompagnées par le programme Petites villes de demain.

### Édito

## Les Petites villes de demain ; un maillage essentiel pour la vitalité des territoire

Le 1<sup>er</sup> Octobre 2020 la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, a lancé le programme national « Petites villes de demain » pour la revitalisation d'un millier de villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et dont les fragilités sont manifestes. La liste des villes retenues sera arrêtée par les Préfets d'ici la fin de l'année. Elles bénéficieront d'un soutien de 3 milliards d'€ jusqu'en 2026.

La Banque des Territoires est un des partenaires de ce programme piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Son ambition est de lutter contre les fractures territoriales en confortant un maillage essentiel pour la vitalité des territoires.

Elle mobilise à cet effet 200 M€, pour permettre la structuration de plans de redynamisation, la fiabilisation des projets et le déploiement de démarches innovantes. Ce montant exceptionnel couvre différentes formes de soutien à l'ingénierie : le co-financement d'une partie des postes de chefs de projets (45 M€), le co-financement d'études pré-opérationnelles ou thématiques (85 M€) et l'assistance technique et méthodologique aux territoires les plus en difficulté afin de les aider à structurer leur projet de redynamisation (70 M€).

Elle met également à disposition des 1000 villes une enveloppe de prêts spécifiques et pourra investir aux côtés d'investisseurs privés dans les projets qui émergeront pour revitaliser ces territoires.

### Clin d'œil

#### APPUI JURIDIQUE



POSEZ  
VOS QUESTIONS  
par téléphone au  
**0970 808 809**  
Service gratuit  
de renseignements  
juridiques et financiers  
du lundi au vendredi  
de 9h à 19h



> Aude (11)

## Villegailhenc se réinvente après une forte crue

*Durement touché par l'inondation qui a ravagé une partie de son centre-bourg, Villegailhenc mène un projet pour modifier la configuration du village : reconstruire en zones non inondables et permettre à la rivière en crue de s'écouler sans dommage.*



©Villegailhenc - pont arraché

Le 15 octobre 2018 le Trapel, une rivière d'apparence paisible qui traverse le village de Villegailhenc (1.668 habitants) se transforme en un torrent dévastateur. 38 habitations, dont 32 dans le centre ancien, sont détruites, et le pont est arraché. Le bilan humain est très lourd : 4 morts. L'eau a atteint deux mètres alors que la dernière grande crue de référence en 1897 affichait une montée de 50 centimètres. « Nous avons heureusement bénéficié de l'aide rapide de l'État, de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, du département et de la Région », rappelle le maire, Michel Proust. Une aide qui a porté sur les travaux d'urgence et les relogements, mais également sur le projet de recomposition urbaine en cours de finalisation.

### Un projet soumis à une large concertation

Parallèlement aux études commandées par le comité de pilotage, la consultation des habitants est un élément fondamental de ce projet qui va profondément transformer le village : « Nous avons organisé trois réunions publiques rassemblant jusqu'à 450 habitants et des réunions par quartier pour présenter le projet », explique le maire, qui tient à ce que le centre ancien de Villegailhenc reste un lieu de vie animé. Le pont sera reconstruit, et afin d'élargir le lit de la rivière, une quarantaine de maisons vont être déconstruites après avoir été acquises par l'Établissement public foncier. Presque tous les dossiers sont bouclés et le maire espère pouvoir démarrer les déconstructions fin 2020. Pour une poignée de dossiers, il n'est pas exclu de recourir à une déclaration d'utilité publique vis-à-vis de propriétaires réticents à quitter leur habitation malgré le danger potentiel.

L'élargissement du lit du Trapel va laisser un vide d'environ 150 mètres entre le milieu de la rivière et la première maison. Se pose donc la question de l'aménagement de ces espaces du centre du bourg : parcours santé, jardins, espaces de lecture sont au programme. Des pierres de maisons à déconstruire datant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles seront réutilisées pour conserver un lien avec le passé du village.

La commune et Carcassonne Agglo ont signé un contrat de transition écologique avec l'État dans la perspective de reconstruire de manière durable et résiliente.

Le budget de cette petite commune ne permet pas de prendre en charge un tel projet de recomposition urbaine. Les aides de l'État ont été et seront encore importantes, de même que celles du Département et de la Région. Le maire a aussi monté une association pour solliciter les dons des entreprises, qui seront déductibles de leur revenu fiscal.

D'après l'article de Victor Rainaldi, pour la plateforme [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)

### CONTACTS

Maire de Villegailhenc : Michel Proust

1 rue des Effaches

11600 Villegailhenc Cedex 9 - Tél : 04 68 77 41 90

email : [mairie.villegailhenc@orange.fr](mailto:mairie.villegailhenc@orange.fr)

Retrouvez toutes les expériences des territoires sur notre site [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr), rubrique **Base d'expériences**

Landes (40)

### À Mont-de-Marsan, le réaménagement des berges de la Midouze redessine le centre-ville

Protéger la ville de Mont-de-Marsan des crues et rendre les berges de la Midouze aux habitants était, en 2008, un des jalons essentiels de la requalification du centre-ville. En 2020, cinq ans après l'inauguration des aménagements, le bilan est très positif.

Côtes-d'Armor (22)

### Trois médecins salariés au centre médical municipal de Saint-Quay-Portrieux

En février 2018, les élus de Saint-Quay-Portrieux ont créé un centre municipal de santé proposant un statut de salarié pour attirer des candidats et éviter ainsi le risque d'une pénurie de l'offre médicale sur le territoire. Retour sur les conditions de création de ce centre et premier bilan après 18 mois de fonctionnement.

Lozère (48)

### L'atelier agroalimentaire de Florac, outil de production et de consommation locales

Présentation de l'atelier agroalimentaire de Florac, soutenu par la Région Occitanie et la commune. Un dispositif qui permet aux agriculteurs et aux éleveurs de transformer leurs productions sur place et favoriser ainsi le développement de circuits courts.

Normandie (14)

### Le RolloN normand au service de la relance économique locale

Promu par la région, le RolloN normand a montré tout son intérêt avec la crise sanitaire du printemps 2020 : présentation de cette monnaie locale 100% digitale, au service des circuits courts et de la transformation des pratiques numériques des producteurs et commerçants locaux.

Ariège (09)

### La maison d'accueil de mères isolées de L'Hospitalet-près-l'Andorre tient ses promesses

Ouverte en janvier 2020 dans un petit village ariégeois, la Maison des Cimes accueille des mères isolées et leurs enfants. Premier bilan de fonctionnement de cette structure, où des liens étroits se sont déjà noués entre les résidentes, l'équipe de la maison, les élus et les habitants ; notamment durant le confinement.

Doubs (25)

### Doubs : 370 km de circuits « Vélo et Fromages »

370 km de circuits à vélo ont été aménagés dans le Doubs pour favoriser la découverte des sites fromagers du territoire : une opération récompensée deux fois par le label « Vélo et Fromages ». Et le Département ne souhaite pas s'arrêter en si bon chemin !

# Agenda

## Webconférences

Jeudi 5 novembre de 10h30 à 12h30

**Point d'actualité sur les enjeux intercommunaux de cette fin d'année**

Jeudi 5 novembre de 14h à 16h

**Comment mieux maîtriser les projets d'énergie renouvelable sur son territoire ?**

Mardi 17 novembre de 10h à 12h

**Comment structurer et consolider des projets alimentaires territoriaux économiquement viables ?**

## Réunions téléphoniques

Vendredi 6 novembre de 10h30 à 12h

**Projet de Loi de finances pour 2021 : quelles sont les dispositions intéressant les collectivités ?**

Mardi 17 novembre de 10h30 à 12h

**Distinction entre domaine public et domaine privé des communes et EPCI**

Jeudi 26 novembre de 10h30 à 12h

**Les autorisations d'urbanisme**

## Comptes rendus

### **Les fondamentaux de l'intercommunalité**

(Webconférence du 24 septembre)

Le point sur les principes qui régissent les intercommunalités, leurs compétences et leur gouvernance

### **Fonctionnement et actions des CCAS et CIAS**

(Réunion téléphonique du 17 septembre)

Le point sur les obligations des collectivités, les missions de ses structures, la composition du conseil d'administration et les modalités de fonctionnement de ce conseil d'administration.

### **Analyse financière en début de mandat : comment intégrer les impacts de la crise sanitaire et de la réforme fiscale dans les budgets ?**

(Réunion téléphonique du 22 septembre)

Principes de construction, d'analyse du budget et particularités en 2020, selon les dernières avancées législatives connues.

### **23ème téléconférence TEPOS : "Tramayes, une municipalité bientôt à énergie positive"**

(Webconférence du 9 octobre)

Les leviers d'actions qu'une petite municipalité rurale peut activer pour avancer sur le chemin de la transition énergétique.

### **Les fondamentaux de l'intercommunalité**

(Webconférence du 14 octobre)

Le point sur les principes juridiques qui régissent les intercommunalités, leurs compétences et leur gouvernance.

### **Le régime des aides économiques des communes et EPCI**

(Webconférence du 15 octobre)

Etat des lieux de ce régime juridique et des prérogatives qui sont dévolues à chaque acteur public.

## Publication

### **Impacts du confinement et de la crise sanitaire sur la jeunesse**

Territoires Conseils et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) ont réalisé une étude sur les impacts du confinement et de la crise sanitaire sur les jeunes. Elle rassemble les observations, les analyses et les données existantes concernant la jeunesse et vise à alimenter la réflexion des élus locaux en formulant plusieurs préconisations stratégiques et opérationnelles au service des politiques jeunesse intercommunales.

### **Comment construire une opération de revitalisation territoriale ?**

A titre expérimental, la Banque des Territoires a pris en charge l'accompagnement de la structuration des candidatures ORT de trois intercommunalités. L'étude s'appuie sur ces expériences pour identifier des éléments méthodologiques transférables.

## COMMENT PARTICIPER ?

Les webconférences et les réunions téléphoniques réunissent les élus et les techniciens des collectivités locales autour de sujets d'actualité juridique et financière. Elles offrent un accès direct à des experts et donnent lieu à la publication de compte rendus et de fiches pédagogiques.

L'inscription s'effectue **en ligne** et nécessite la création d'un compte Banque des Territoires.

Pour toute information, contactez-nous par mail à l'adresse : [territoiresconseils@caissedesdepots.fr](mailto:territoiresconseils@caissedesdepots.fr)

## Abonnez-vous !

Recevez deux fois par mois  
**la newsletter gratuite  
de Territoires Conseils**  
pour retrouver le programme des journées  
thématiques  
et des téléconférences.

Inscription sur notre site :  
[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)

## Publication du mois

### Se lancer dans l'entrepreneuriat social

L'Avise, avec le soutien de la Banque des Territoires, du Fonds Saint-Christophe et du Fonds social européen, publie un guide à destination des créateurs d'entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS), afin de faciliter leurs premiers pas, grâce à de nombreux outils, retours d'expérience et parole d'experts de l'accompagnement à la création.



Note à consulter sur : [www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils](http://www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils), espace « centre de ressources ».

## L'indemnité de conseil des comptables publics est-elle définitivement supprimée ?

### Question développée

**Réponse :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les collectivités ne sont plus censées délibérer sur l'indemnité de conseil des comptables publics. Toutefois, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 20 août 2020, il y eut une période d'incertitude, qui a été levée.

En effet, une réponse ministérielle du 2 avril 2020 est venue préciser que les collectivités n'avaient plus à délibérer relativement à cette indemnité de conseil, évoquant une réorganisation de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Pour autant, les textes devant abroger les dispositions organisant la fixation de cette indemnité ont tardé à être adoptés.

Les deux arrêtés abrogeant les conditions d'attribution des indemnités de conseil des comptables publics ont été pris le 20 août 2020. Ils entérinent la fin de l'indemnité de conseil des comptables publics.

Concernant les causes de cette évolution, la mise en œuvre du « nouveau réseau de proximité de la DGFIP » voit évoluer la mission de conseil apportée aux collectivités par la création d'un service dédié. Dédier une force d'expertise auprès des ordonnateurs, par la création de conseillers spécifiques, a entraîné la suppression de la mission de conseil réalisée par les comptables publics en leur nom personnel.

Concernant les mesures visant à assurer la transition, les arrêtés du 20 août 2020 précisent que les indemnités relatives à des missions de conseil intervenues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 peuvent être versées dans les conditions antérieures jusqu'au 31 décembre 2021.

### Références juridiques :

- **Question écrite n° 13472**, publiée dans le JO Sénat du 02/04/2020 - page 1560 ;
- **Arrêté du 20 août 2020** abrogeant l'arrêté du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de payeur des départements, des régions et de leurs établissements publics ;
- **Arrêté du 20 août 2020** abrogeant l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux

## Partenariat

### L'Association des petites villes de France

L'Association des Petites Villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Depuis sa création, l'APVF défend la vision d'un aménagement concerté et équilibré des territoires, en menant un lobbying actif à toutes les échelles : auprès du Gouvernement, du Parlement, de la presse et des instances clés du monde local.



Sa force de proposition, d'action et d'accompagnement ont fait de l'APVF une association d'élus pleinement reconnue au sein du monde politique, capable de faire la différence pour les élus de petites villes.

[www.apvf.asso.fr](http://www.apvf.asso.fr)

### Retrouvez sur notre site....

#### La responsabilité des maires peut-elle être engagée au regard des nuisances que la pratique des rodéos urbains peut générer ?

Dans le cadre de ses pouvoirs de police qu'il tire notamment des dispositions de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire est en principe compétent pour réprimer les atteintes à la tranquillité publique.

#### En raison de la crise sanitaire qui perdure, les conseils des communes et EPCI pourront-ils se réunir en tout lieu ou à distance, et sans public ?

La crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 a contraint les pouvoirs publics à prendre des mesures permettant aux assemblées délibérantes locales de se réunir dans un cadre moins contraint qu'à l'accoutumée.

#### Dans quel délai les communautés de communes doivent-elles délibérer pour prendre la compétence organisation de la mobilité ?

L'objectif de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite loi « LOM ») est de couvrir l'ensemble du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locale.

#### Que prévoit le projet de loi de finances pour 2021 concernant les impôts dits "de production" ?

Très attendu, le projet de loi de finances pour 2021 (PLF 2021) contient de nombreuses dispositions intéressant les collectivités locales.

### Territoires Conseils – Banque des Territoires



72 avenue Pierre Mendès France — 75914 Paris Cedex 13  
Tél. : 01 58 50 75 75  
Web : [www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils](http://www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils)  
Mail : [territoiresconseils@caissedesdepots.fr](mailto:territoiresconseils@caissedesdepots.fr)

Territoires Conseils est un service de la **Direction du Réseau de la Banque des Territoires**

*En Direct*, mensuel d'information, est adressé aux élus ayant fait appel aux services de Territoires Conseils.

Directrice de la publication : Elisa Hall

Rédactrice en chef : Marion Dupont

Journalistes associées : Claire Beauchamps, Agnès Fernandez

Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Franck Chaigneau, Magali Da Silva, Catherine Donou, Sylvie Jacquemart, Claire Lelong, Benjamin Marin, Florence Mas, Isabelle Perriquet-Sadoux, Benjamin Rougeron, Victor Rainaldi, Charles Vogin.  
Réalisation : **gcom**.

Illustrations/Photos/© : p. 1- Antoine Chereau  
p.2 - Villegailhenc  
Imprimerie : Caisse des Dépôts ISSN 0996-8717  
novembre 2020